

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2023-58  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 28 juin 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Délibérations**  
2023-46 à 2023-48/  
2023-52 à 2023-55/  
2023-58 à 2023-60/  
2023-62/  
2023-64 à 2023-66/  
2023-68 à 2023-78

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 25**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.  
Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD.  
Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND.  
Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI.  
Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES.  
Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.  
Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.  
Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR.  
Omar RABEL.

**Excusés :** MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL.  
Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN.  
Jean-François HEIL

**Absents :** Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Denis NEDEZ
Pierre MOSSINA	pouvoir à	Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à	Saniye AKDEMIR
Jean-François HEIL	pouvoir à	Omar RABEL.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 22 juin 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALERTE DANS LE CADRE DU PPMS AUX  
GROUPE SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DE PEZOLE – DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT  
LOCAL (DSIL) OU DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
(DETR)**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-58-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2023-58****INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALERTE DANS LE CADRE DU PPMS AUX GROUPE SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DE PEZOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) OU DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mise en place d'un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans tous les établissements scolaires de la Ville destiné à assurer la mise en sécurité des personnes présentes dans ces établissements en cas d'accident majeur, la commune de Valentigney souhaite installer un moyen d'alerte sonore, couplé à un système d'alarme anti-intrusion au groupe scolaire de Pézole. Le Centre de Loisirs Sans Hébergement situé sur le même site qui accueille le service de restauration scolaire en sera également équipé.

Ce projet destiné à sécuriser des établissements accueillants des enfants est éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût prévisionnel de cette opération estimé à 23 000 € HT soit 27 600 € TTC pourrait être financé de la façon suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>DEPENSES EN € HT</b>	23 000 €
<b>RECETTES</b>	
DSIL / DETR (30%)	6 900 €
AUTOFINANCEMENT VILLE (70%)	16 100 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **APPROUVER** ce projet d'investissement et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;
- **SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **APPROUVER** que la soulte de la dépense non couverte par les subventions soit prise en charge sur les fonds propres de la Ville.
- **DIT** que la présente délibération sera :
  - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
  - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-58-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

➤ **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



PO  
*[Handwritten signature]*

**Philippe GAUTIER**

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-58-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023